

Objet : Halle Olympique - Organisation et tarifs – Spectacle « Le Lac des Cygnes » – Jeudi 19 mars 2020

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu les décisions n°2017-104 et n°2018-015 portant acte constitutif d'une régie de recettes à la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de mettre en place des tarifs pour le spectacle « Le Lac des Cygnes » le Jeudi 19 mars 2020, programmé à la Halle Olympique,

Décide

Article 1 : Les tarifs pour le spectacle « Le Lac des Cygnes », programmé à la Halle Olympique, le Jeudi 19 mars 2020 à 20h00 sont fixés comme suit :

- Carré or - Tarif normal = 66,00 €
- 1^{ère} série - Tarif normal = 52,00 €
- 1^{ère} série - Tarif réduit = 44,00 €
- 2^{ème} série - Tarif normal = 39,00 €
- 2^{ème} série - Tarif réduit = 32,00 €
- Tarif scolaires = 26,00 €
- Tarif PMR/ACC = 33,00 €

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 : Les autres modalités d'organisation de cette manifestation seront fixées par convention avec l'organisateur (sécurité, ...).

Article 3 : Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes de la Halle Olympique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 8 juillet 2019

Le Président

Franck LOMBARD

